

BRADERIE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

FOIRE DE LA RÉOLE

Participez à la Foire de La Réole qui se déroulera
du **1er au 3 novembre 2024** sur les Quais de la Garonne.
Pour cela remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le
accompagné des pièces demandées avant le **1er juillet 2024** à
l'adresse suivante :



Mairie de La Réole
Service Foire et Marché
1, Esplanade Charles de Gaulle
33190 LA RÉOLE
placier@lareole.fr

RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

Dossier reçu le :

N°place : Zone :

Longueur : Largeur : Surface : :

Tarif :

Carte commerçant KBIS Assurance Arrhes

Paiement

IDENTIFICATION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Nature de la vente:

Longueur (m) :

Largeur (m) :

Véhicule 1 (type et immatriculation) :

Véhicule 2 (type et immatriculation) :

PAIEMENTS ET DOCUMENTS A JOINDRE :

TARIFS :

18,50 € le mètre linéaire, minimum perception 55,50 €

30,00 € forfait triphasé

Envoi à l'adresse suivante :



Mairie de La Réole
Service Foire et Marché
1, Esplanade Charles de Gaulle
33190 LA RÉOLE
placier@lareole.fr

DOCUMENTS A JOINDRE (OBLIGATOIRE) :

- Photocopie de la carte de commerçant ambulant
- Extrait K-bis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance Professionnelle avec RC
- Paiement par chèque (ordre Régie Foire et marché) ou virement (RIB sur demande)

ATTESTATION :

A retourner obligatoirement avec la demande d'inscription

Je soussigné(e) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la foire et m'engage à m'y conformer et notamment :

- Les demandes et paiements doivent parvenir à la Mairie avant le 1er juillet de l'année concernée.
- La mise en place sera effectuée par zone, le premier jour de la manifestation à partir de 5h30 du matin. Entrée échelonnée par zone de 5h30 à 7h00 le 1er jour de la Foire : entrée côté pont POUR TOUTES LES ZONES LE 1ER JOUR. Les emplacements sont attribués le 1er jour pour la durée de la manifestation. Le déballage doit être terminé à 9h00 et les véhicules dégagés à cette heure-ci.
- Toute personne absente le 1er jour de foire à 7h30 perd sa réservation pour toute la durée de la foire. Les emplacements doivent être occupés par les demandeurs, tout remplacement ne doit se faire qu'avec l'accord du placier.
- Toute personne participant à la braderie s'engage à :
 - respecter les emplacements, les allées, les traçages au sol, les numéros de place et le règlement de la Foire.
 - laisser le libre passage aux riverains et service de sécurité, dégagement des garages, portes cochères et entrées des commerces.
 - se fournir de lampes électriques de basse consommation.
- Le remballage débutera à partir de 19h00 par créneaux horaires, les véhicules ne rentreront pas avant. Le remballage est obligatoire, les emplacements doivent être vides de marchandise et les véhicules dégagés pour le nettoyage et pour la sécurité de nuit.
- La fourniture d'électricité est assurée de 6h00 à 22h00.
 - La puissance fournie est de 3kw maximum (pour toute puissance supérieure le participant doit faire une demande expresse facturée en fonction du type de branchement et au tarif en vigueur)
 - Tout participant doit prévoir un prolongateur électrique assez long et des prises de courant pour le raccordement au boîtier électrique.
 - Tout participant doit se fournir de lampes électriques de basse consommation.
 - Aucun générateur n'est autorisé

A..... le

Cachet et signature

« Lu et approuvé »